

Réf.	2020	2435
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
13/11/2020		19	17	19

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à 18h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes, ARTUS, DUPONT, DUVAL, HENNOcq, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG
MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Absents ayant donné procuration à :

Mme DELANGUE a donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme DUVAL

Mme HENNOcq a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création de 2 emplois correspondants aux grades d'intégration.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par délibération n°2345-19 du Conseil municipal du 15 avril 2019.

FILIERE ADMINISTRATIVE		Nbr d'agent	Équivalent TP
Adjoint administratif	C	1	0,71
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	2
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	2
Rédacteur	B	1	0
Attaché principal	A	1	0,8

FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	5	5
Adjoint technique principal de 2e classe	C	1	1
Agent de maîtrise	C	1	1
FILIERE SOCIALE			
ATSEM principal de 2e classe	C	2	2
FILIERE CULTURELLE			
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	1
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation territorial	C	1	1
Animateur	B	1	1
FILIERE TERRITORIALE POLICE			
Brigadier-chef principal	C	1	1
		20	18,51

Considérant que le poste d'adjoint administratif qui n'existe plus dans la liste des métiers de la filière administrative de la fonction publique territoriale est à supprimer,

Considérant la suppression de 1 emploi de Rédacteur principal de 1ère classe, à temps complet,

Considérant la suppression de 1 emploi d'Attaché principal, à temps partiel,

Considérant la nécessaire création de 1 emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet et de 1 emploi d'Adjoint d'animation territorial, à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2021 :

FILIERE ADMINISTRATIVE		Nbr d'agent	Équivalent TP
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3	3
Rédacteur	B	1	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	5	5
Adjoint technique principal de 2e classe	C	1	1
Agent de maîtrise	C	1	1
FILIERE SOCIALE			
ATSEM principal de 2e classe	C	2	2
FILIERE CULTURELLE			
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	1
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation territorial	C	2	2
Animateur	B	1	1
FILIERE TERRITORIALE POLICE			
Brigadier-chef principal	C	1	1
		19	19

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20201119-2435-20-DE
Date de télétransmission : 25/11/2020
Date de réception préfecture : 25/11/2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'ADOPTER les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées.
- D'ACTER le tableau des emplois modifié à compter du 1^{er} janvier 2021.
- DE TRANSMETTRE au représentant de l'Etat et au Centre de gestion

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire, r

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20201119-2435-20-DE
Date de télétransmission : 25/11/2020
Date de réception préfecture : 25/11/2020